



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 102180

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action à l'égard de la vie associative, définies lors de la conférence de la vie associative le 26 janvier 2006, demande à M. le Premier ministre les perspectives de l'institution, dans chaque département, d'un pôle unique, sous la responsabilité du DDVA, visant à accueillir les associations dans leurs démarches administratives et leurs recherches de conseils. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

Lors de la première réunion de la conférence nationale de la vie associative, tenue le 23 janvier 2006, le Premier ministre a souhaité répondre aux nombreuses attentes des associations en proposant plusieurs mesures concrètes destinées à faciliter l'engagement bénévole. Dans le cadre des mesures annoncées en faveur du bénévolat, le Premier ministre a décidé de créer dans chaque département un pôle unique placé sous la responsabilité du délégué départemental à la vie associative, visant à accompagner les associations dans leurs démarches administratives. En liaison avec le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, un schéma départemental de pôle d'accueil et d'information des associations est en cours d'élaboration, afin de proposer aux préfets, sur la base des expérimentations les plus concluantes, un modèle susceptible de répondre aux attentes des associations dans ce domaine. Par ailleurs, les centres de ressources et d'information des bénévoles, initialement destinés aux associations sportives, sont, dans ce but, progressivement ouverts à l'ensemble des secteurs associatifs. Il est rappelé, en outre, qu'un label national a été mis en place en 2006 pour reconnaître les structures qui mettent en relation les bénévoles et des associations.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102180

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8510

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11372